

Standards sur l'accessibilité du Web au gouvernement du Québec : serez-vous sur la ligne de départ?

État des lieux sur les travaux



Yves Hudon

Présentation à L'Intracom 2008, le 30 avril 2008

Plan de la présentation

- 1- Où sont rendus les travaux?
- 2- Comment lire un standard?
- 3- Qu'est-ce qui sera obligatoire et à quelle date?
- 4- Attentes par rapport aux fournisseurs?

1- Où sont rendus les travaux?

De quoi parle-t-on?

Trois projets de standards sur l'accessibilité

- ⇒ **Site Web**
- ⇒ **Document téléchargeable**
- ⇒ **Multimédia dans un site Web**

Versions courantes disponibles à
<http://www.msg.gouv.qc.ca/gel/standards.html>

- ⇒ **Contenu sujet à modification sans préavis**

Contexte légal et réglementaire

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Projet de règlement relatif à la mise en ligne de documents de l'administration, conformément à la Loi sur l'accès...

(adoption en avril ou mai 2008)

Proposition de **politique « À part entière »** par l'OPHQ

Évaluation en 2006 de 20 sites Web de l'Administration québécoise

**Une amélioration significative...,
mais encore du chemin à faire pour
atteindre la pleine accessibilité**

A fait ressortir des besoins :

- ⇒ **Encadrement normatif clair**
- ⇒ **Validation du contenu sur le Web**
- ⇒ **Accompagnement pour les webmestres**

Qu'est-ce que l'accessibilité?

**Capacité d'un site Web à être utilisé
par une personne handicapée,
peu importe
les incapacités de cette personne et
les moyens utilisés pour les atténuer**

À qui bénéficie l'accessibilité?

Personnes handicapées

⇒ 800 000 personnes
(10,2 % de la population du Québec)

Personnes âgées de 45 ans et plus

⇒ 3 373 000 personnes (43 %)

Et aussi... à tous les autres citoyens

Partenariat dans les travaux de normalisation

Office des personnes handicapées du Québec

⇒ Avec l'expertise de l'Institut Nazareth et Louis-Braille

et

Ministère des Services gouvernementaux

⇒ Avec l'expertise de la Coopérative AccessibilitéWeb

Documents de référence

Web Content Accessibility Guidelines

➔ 1.0 et 2.0

Autres

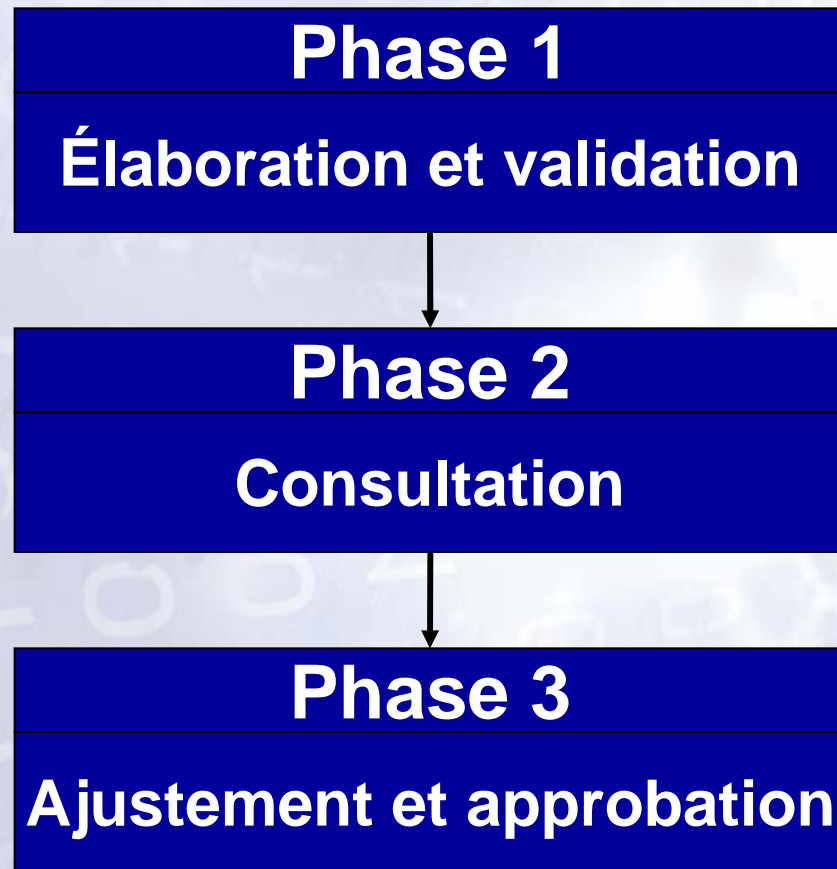
➔ 5 pages de références bibliographiques

Comité interministériel de normalisation : 25 ministères et organismes

**BAnQ, CFP, CPQ, CSPQ, ISQ, MAMR,
MCE, MDEIE, MELs, MESS, MFA, MJQ,
MRI, MRNF, MSG, MSP, MSSS, MTO, MTQ,
MTRAV, OPHQ, RQ, RRQ, SCT, SQC**

- ➔ 8 réunions**
- ➔ 3 projets de standards, 11 versions**
- ➔ 1401 commentaires
dont 267 discutés en comité**

Une démarche structurée de normalisation basée sur trois phases découpées en 10 étapes (BNQ)



Élaboration d'un standard consensuel : une façon de faire méconnue... , mais combien efficace!

Exemple de règle de fonctionnement : règle de la contribution constructive

- ⇒ **Droit au désaccord**
- ⇒ **Si désaccord : obligation de présenter « quelque chose de mieux »**
 - Sinon : s'abstenir

Travaux à venir

Enquête élargie :

de juin à septembre 2008

Ajustements aux projets de standards par le comité interministériel :

d'octobre à décembre 2008

Adoption par le Conseil du trésor :

mars 2009 ?

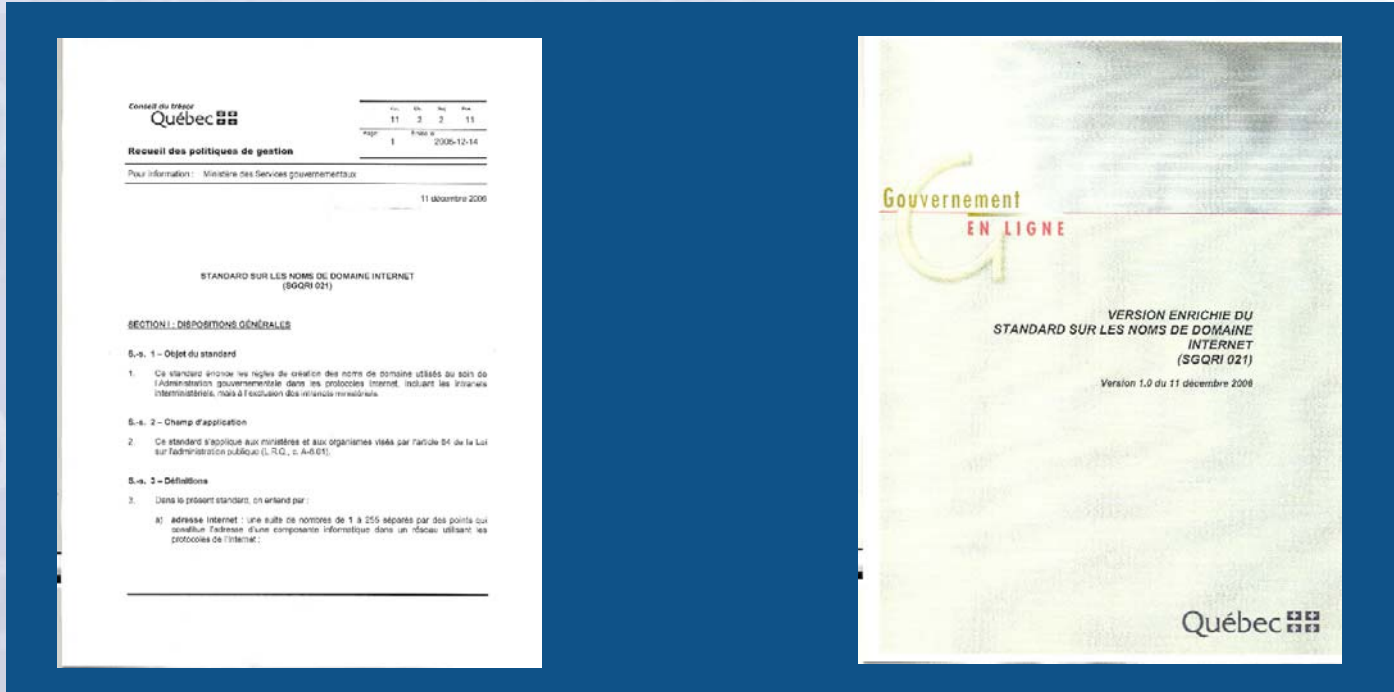
Diffusion, formation et accompagnement

2- Comment lire un standard?

Chaque standard = deux documents

Version du Conseil du trésor
(ex. : 12 pages)
=> Équivalent à une directive

Version enrichie du ministère
des Services gouvernementaux
(ex. : 63 pages)



Section I Dispositions générales

1 – Objet du standard

- ➔ Ce sur quoi porte le standard
- ➔ Exclusions

2 – Champ d'application

- ➔ Identifie les organisations qui sont assujetties au standard

3 – Définitions

Section II Spécifications

1 – Conditions de conformité au standard

⇒ Cas particuliers

2 – Exigences

⇒ Le coeur du standard :
le « contenu technique »

Section III

Dispositions transitoires et finales

1 – Mesures transitoires

⇒ Que fait-on avec l'existant?

2 – Suivi de la mise en place du standard

3 – Révision

4 – Date d'entrée en vigueur

⇒ Date d'entrée en vigueur = date d'adoption (Conseil du trésor)

⇒ Date de prise d'effet = date de conformité obligatoire

3- Qu'est-ce qui sera obligatoire et à quelle date?

**Un standard ne réécrit pas l'histoire ...
... il harmonise les pratiques pour l'avenir**

Pour l'existant

- ⇒ **Principe général : « clause grand-père »**
- ⇒ **Sauf exceptions (ex. : refonte)**

Pour un nouveau site Web

- ⇒ **Application obligatoire du standard**

Si adoption en mars 2009... (probabilité : 50 %)

Obligation de conformité qui varie dans le temps selon le contenu

- ⇒ date d'adoption + 6 mois = septembre 2009
- ⇒ date d'adoption + 12 mois = février 2010
- ⇒ date d'adoption + 18 mois = septembre 2010

Site Web : de quoi parle-t-on?

Définition :

- ⇒ un ensemble de pages Web liées dans une structure cohérente, hébergé sur un serveur Web, consulté à l'aide d'un agent utilisateur et régi par le protocole http

Sont considérés comme des sites Web :

- ⇒ Un intranet, un extranet, une application Web, un microsite, un site promotionnel, un site événementiel, un site Web informatif, un site Web transactionnel ou toute autre notion apparentée

Date de conformité obligatoire :

septembre 2009

(si adoption en mars 2009...)

	Existant Clause « grand-père » sauf :	Nouveau
Site Web	<ul style="list-style-type: none">• [si...,] page d'accueil, plan du site, pages pivots• Formulaire Web : offre d'aide• Refonte	Tout nouveau site Web
Document téléchargeable	Sans objet	Tout nouveau document téléchargeable
Multimédia	<ul style="list-style-type: none">• Avertissement de type « peut contenir des arachides »• Si modification	Tout nouvel objet multimédia

Date de conformité obligatoire : mars 2010

(si adoption en mars 2009...)

	Existant Clause « grand-père » sauf :	Nouveau
Site Web	Sans objet	Sans objet
Document téléchargeable	<ul style="list-style-type: none">• tout formulaire téléchargeable non accessible doit<ul style="list-style-type: none">○ être accompagné d'une offre d'aide, ou○ offrir un lien vers un formulaire Web accessible• Si modification	Sans objet
Multimédia	Sans objet	Sans objet

Date de conformité obligatoire : **septembre 2010**

(si adoption en mars 2009...)

	Existant Clause « grand-père » sauf :	Nouveau
Site Web	<ul style="list-style-type: none">•Formulaire Web *•Refonte d'un site Web sur intranet et sur extranet	Tout nouveau site Web sur intranet et sur extranet
Document téléchargeable	Sans objet	Sans objet
Multimédia	Sans objet	Sans objet

* Règlement sur la mise en ligne de documents de l'Administration

Site Web

Conformité au standard : cas particulier

Un site Web est conforme au standard :

⇒ **si les exigences du standard sont respectées**

ou

⇒ **si un contenu ne respectant pas ces exigences est accompagné d'une version de rechange équivalente qui les respecte**

4- Attentes par rapport aux fournisseurs?

Appels d'offres?

**Les standards deviendront
une exigence incontournable
dans un cahier des charges**

Attentes de l'Administration québécoise?

Un fournisseur doit intégrer **dès maintenant** les exigences des trois standards dans sa prestation de services

Sinon,
il risque de se sortir lui-même du marché

Pour conclure

Un ministère :

Mon fournisseur m'indique que la conformité au standard pour un site Web, c'est compliqué et que cela coûtera très cher...

Réponse :

Changer de fournisseur!

Merci de votre attention!

*Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi,
il y a ceux qui imaginent des choses telles qu'elles pourraient être et se disent... pourquoi pas?*

Bernard Shaw